



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 du mois d'avril,

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de BARBÂTRE, dûment convoqué, conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Louis GIBIER.

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre d'administrateurs présents : 9

Date de la convocation : le 2 avril 2025

Présents : M. Louis GIBIER, Président, Mme Catherine COESLIER, Vice-Présidente, Mme Sylvie GUEGUEN, M. Jean-Maurice FOUASSON, Mme Marie-Henriette ELIE, Mme Colette GROIZARD, Mme Christianne COGNEE, Mme Christiane FOURAGE, Mme Lucienne CHARON

Absents ayant donné un pouvoir : M. Fabrice ROUSSEAU (pouvoir donné à M. Louis GIBIER), Mme Danielle COMBE (pouvoir donné à M. Jean-Maurice FOUASSON)

Absents : Mme Juliette SEGUIN, M. Guy ATLE, Mme Myriam PRAUD; Mme Mireille DENIS, Mme Martine POMARE, M. Patrice RAIMOND

Désignée secrétaire de séance : Mme Lucienne CHARRON

Le Président ouvre la séance. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la précédente convocation pour le 2 avril 2025, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer ce jour sans condition de quorum.

DEL2025-002 – Approbation du compte administratif 2024 du budget CCAS

Le compte administratif du CCAS de Barbâtre pour l'exercice 2024 est présenté aux membres du Conseil d'Administration.

Les résultats de l'année 2024 du budget du CCAS se présentent de la manière suivante :

- En section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024	+ 153 150,31 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	+ 200 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé	+ 153 350,31 €

- En section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2024	- 254 275,13 €
Résultat à la clôture de l'exercice 2023	- 10 980,67 €
Solde des restes à réaliser	68 250,00 €
 Soit un excédent d'investissement cumulé	 - 197 005,80 €

Sur proposition de la commission finances qui s'est réunie le vendredi 28 mars 2025,

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le compte administratif du budget du CCAS 2024 tel que présenté ci-avant, en l'absence de Monsieur le Président.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget CCAS pour l'exercice 2024 établi par le receveur municipal.

DELIBERATION PUBLIEE

Le 16/04/25

Le Président du CCAS,
Louis GIBIER



Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

En mairie, le 16/04/25

La secrétaire de séance,
Lucienne CHARRON

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Lucienne Charron.